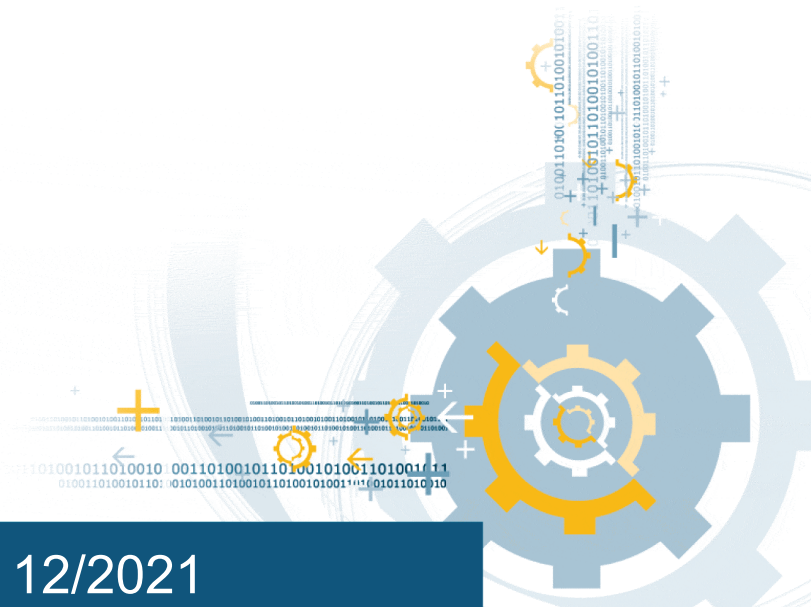


# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS 105-1:2021

### CONSTRUCTION - LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE



## Sommaire

Page

<b>1</b>	<b>Domaine d'application .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Références normatives .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Termes et définitions.....</b>	<b>5</b>
3.1	contrôle technique de la construction .....	5
3.2	opération d'édification .....	5
3.3	maître d'ouvrage .....	5
3.4	donneur d'ordre .....	5
3.5	maîtrise d'œuvre .....	5
3.6	entreprises et leurs sous-traitants .....	6
3.7	fabricants .....	6
3.8	bureau de contrôle technique .....	6
3.9	règles professionnelles.....	6
3.10	ouvrage .....	7
3.11	éléments d'équipement .....	7
3.12	mission de contrôle technique.....	7
3.13	nature .....	7
3.14	domaine d'intervention .....	7
3.15	intervenants à l'acte de construire .....	7
<b>4</b>	<b>Principes généraux relatifs au contrôle technique .....</b>	<b>8</b>
4.1	Objectifs.....	8
4.2	Portée de la mission de contrôle technique .....	8
4.3	Exigences .....	9
<b>5</b>	<b>Modalités de réalisation des missions de contrôle technique .....</b>	<b>10</b>
5.1	Modalités générales .....	10
5.2	Modalités pratiques .....	10
5.2.1	Description de la mission de contrôle technique.....	10
5.2.2	Analyse de risques .....	11
5.2.3	Précisions complémentaires quant aux actes de contrôle technique .....	12
5.2.4	Moyens (logiciels, recours à expertise, type de calculs, etc.) .....	14
5.3	Référentiel pour la mission de contrôle technique .....	14
<b>6</b>	<b>Eléments pour la détermination de la rémunération du bureau de contrôle technique ....</b>	<b>14</b>
6.1	Caractéristiques de l'opération .....	14
6.2	Contenu des offres .....	15
6.3	Modifications des caractéristiques de l'opération .....	16
<b>Annexe A (normative) Champs de compétences des agents participant aux activités de contrôle technique .....</b>		<b>17</b>
<b>Annexe B (normative) Exigences en matière de compétences .....</b>		<b>18</b>
<b>Annexe C (informative) Informations relatives aux éléments minimums du rapport de définition du risque / du rapport final .....</b>		<b>19</b>
<b>Annexe D (informative) Liste des postes contrôlés .....</b>		<b>21</b>
<b>Annexe E (informative) Approche pratique de l'analyse des risques .....</b>		<b>26</b>
<b>Annexe F (normative) Audit du système qualité d'un bureau de contrôle technique .....</b>		<b>44</b>

## Avant-propos

La présente norme luxembourgeoise (ILNAS 105-1:2021) a été élaborée par le groupe de travail ILNAS/TC 105 « Missions de contrôle technique » mis en place sous la responsabilité et la présidence de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).

La référence à cette norme luxembourgeoise devra être publiée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour recevoir le statut de norme nationale. L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente norme peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ILNAS ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.